

Bruno FITA - Chantal BRUZI
AVOCATS ASSOCIES

19, espace Méditerranée - Avenue Général LECLERC
66000 PERPIGNAN - Tél. 04 68 51 49 31

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES APRÈS LIQUIDATION JUDICIAIRE

LE VENDREDI 10 DECEMBRE 2021 à 09 heures, Tribunal Judiciaire de Perpignan, (66000),
4, rue André BOSCH (salle du tribunal de commerce).

COMMUNE DE MILLAS (66170) 9 BIS, rue Danton

Edifiée sur une parcelle cadastrée section AR numéro 493 pour une contenance de 81 ca, une maison à usage d'habitation ancienne mais rénovée d'une surface habitable de 109,31m² outre 2,80m² de surfaces non comptabilisées, élevée de deux étages sur rez de chaussée, comprenant :

RC : séjour (20,20m²) ; cuisine (22,55m²) ; un WC (2,30m² + 1,30m² hors carrez)

1er étage : Palier (3,80m²) ; chambre n°1 (12,25m²) ; salle de bains/WC (6,26m²) ; dégagement (3,00m²+1,50m² hors carrez) ; chambre n°2 (12,45m²) ; buanderie (4,75m²)

2ème étage : Grenier (20,44m²).

Plus amplement décrite dans le procès-verbal de description dressé le 14 septembre 2021 par la SCP MONZO RIVET JALIBERT huissiers de justice associés à PERPIGNAN, et dans les diagnostics techniques établis par COTRIExpertise le même jour, annexés au cahier des conditions de vente.

OCCUPATION : Le bien est inoccupé.

MISE A PRIX : 60.000 euros (SOIXANTE MILLE EUROS)

Avec possibilité de baisse de mise à prix en cas de carence d'enchère jusqu'à la somme de : 30.000 euros (TRENTE MILLE EUROS)

A LA REQUETE DE : La SELARL MJSA, représentée par Maître Aguilé SANTODOMINGO, es qualité de mandataire judiciaire, demeurant es qualité, 7, rue Léon DIEUDE, résidence Saint Amand - 66005 PERPIGNAN CEDEX.
Ayant pour avocat : **Maître Bruno FITA**, avocat associé au sein de la Société Civile Professionnelle Bruno FITA Chantal BRUZI, avocat au Barreau des Pyrénées-Orientales, y domicilié 19, espace méditerranée – Avenue Général LECLERC à PERPIGNAN (66).

LIEU DE CONSULTATION DU CAHIER DES CHARGES

Greffe du Juge de l'Exécution- 5, Bd des Pyrénées à 66000 PERPIGNAN
Cabinet de la SCP Bruno FITA Chantal BRUZI

ENCHERES : Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau des Pyrénées-Orientales